



Communauté de Communes
de Desvres - Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 062-200018083-20250626-D3420250626-DE

SLO

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi dix-neuf juin, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°34-2025-06-26

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Bruno LEDUC, M. Raymond LEJOSNE, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Annick POCHE, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Marc DENAVAUT à M. Etienne MAES
M. Ludovic DUTRIAUX à M. Raymond LEJOSNE
Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS
Mme Nathalie TELLIER à Monsieur Bruno LEDUC
Mme Chantal TERNISIEN à M. Michel SERGENT
M. Christophe COUSIN à M. Claude PRUDHOMME
Mme Cristina BASTIDE à Christophe DOUCHAIN

Etaient remplacés :

M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

M. Philippe DELBARRE
Mme Nicole DARQUES
M. Guy LAMBERT
M. Jean-Claude RETAUX
M. Grégory SMERCK
M. Alain MAQUIGHEN
Mme Maryse BEAUSSE
Mme Fabienne FOURRIER

Etait absente :

Mme Ludivine MOREAU

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	34
Excusés avec pouvoir à un titulaire	7
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	8
Absents	1
Nombre de votes	43

Délibération n°34-2025-06-26

Objet : modification de la délégation de pouvoir au Président

Dans le respect de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énumère les champs de compétence qui ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer avait acté lors de son installation en 2020 la liste des matières confiées au bureau et au président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-2020-09-10 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 relatif à la délégation de pouvoir au Président et notamment la cession des biens mobiliers,

Vu la délibération n°02-2021-03-18 du conseil communautaire en date du 18 mars 2021 modifiant la délégation du Président pour le recrutement direct d'agents non titulaires,

Vu la délibération n°57-2021-10-21 du conseil communautaire en date du 21 octobre 2021, donnant délégation au Président pour mettre en œuvre des opérations promotionnelles au sein du Centre aquatique Naturéo,

Vu la délibération n°61-2021-10-21 du conseil communautaire en date du 21 octobre 2021 supprimant le plafond de 4 600€ pour la vente de biens matériels,

Vu la délibération n°49-2022-12-07 modifiant la délégation du Président pour la signature de conventions de mises à disposition d'agents et de biens de la Communauté de Communes de Desvres-Samer auprès de tiers,

Vu la délibération n°37-2024-04-11 modifiant la délégation de pouvoir au Président pour la désaffectation et le déclassement préalables à la cession de biens matériels,

Considérant la nécessité de donner délégation au Président pour procéder au remboursement de la collecte des encombrants suite à l'annulation du service,

Il est demandé au conseil communautaire de modifier les
et de lui donner l'attribution pour procéder au remboursement de la collecte des
encombrants suite à l'annulation du service.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Le Président

Vincent TACHERE

Claude PRUDHOMME

